

Avertissement

Cet ouvrage est constitué soit de textes ayant déjà circulé sous une forme ou sous une autre, et éventuellement remaniés (la mention des circonstances d'écriture ou de publication figure alors au début des contributions), soit de textes entièrement inédits. La coordinatrice a pu ici et là ajouter des commentaires ou des explications dans des notes, signalées dans ce cas par (NdE).

Il est publié en *copyleft*. Sa reproduction et sa diffusion sont donc libres à condition qu'elles soient fidèles, dans la lettre et l'esprit, aux intentions des auteurs de ce livre.

La « guerre de l'intelligence » m'a tuer

Claire-Akiko Brisset

« Je ne veux plus voir les enseignants, les chercheurs et les étudiants dans la rue ! Fini le projet de décret [sur les enseignants-chercheurs]. Fini aussi la suppression des IUFM. Vous me réglez ça. Vous vous couchez. Je m'en fous de ce que racontent les cons du ministère ! S'il le faut, vous n'avez qu'à faire rédiger les textes par les syndicats, mais qu'on passe à autre chose ! On a bien assez de problèmes comme ça. De toute façon, ce n'étaient que des projets de merde ».
(« Sarko ordonne la retraite aux "cons du ministère" », *Le Canard enchaîné*, 04/03/09).

Tout n'est pas qu'une question de style. Il faut aussi reconnaître à Nicolas Sarkozy cet instant de doute magnifique – vertu scientifique s'il en est – sur la qualité des « réformes » imposées, à la suite des précédents, par son gouvernement dès le lendemain de son élection. Et, une fois n'est pas coutume, une immense majorité des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des personnels non enseignants des universités et des étudiants concernés par ces « projets de merde », et pour beaucoup mobilisés au premier semestre de l'année 2009, étaient d'accord avec le président de la République.

Nicolas Sarkozy n'était donc pas content au début du mois de mars, mais des dizaines de milliers d'universitaires non plus, et ils l'ont fait savoir pendant des mois. Le mouvement de protestation qui a tout récemment réuni les quatre grands acteurs de l'Université et de la recherche est exceptionnel, par sa longévité, par son intensité et par sa nature. Même si quelques universités ou départements avaient initié la mobilisation en décembre 2008, elle a commencé officiellement le 2 février 2009 et s'est achevée, peut-être seulement de façon provisoire, en juin, c'est-à-dire au moment des examens de fin d'année universitaire¹. Elle a donc duré beaucoup plus longtemps que mai 68. Et contrairement à mai 68 ou, plus récemment, au CPE, les étudiants n'ont pas été, sauf exception, les initiateurs de cette mobilisation. Fait unique dans l'histoire de cette vénérable institution, ce sont les enseignants-chercheurs qui, d'habitude

1. Le mouvement n'en est peut-être qu'à ses débuts, comme le suggère l'analyse du collectif Sauvons l'Université! (SLU) en conclusion à cet ouvrage.

plutôt calmes et bons élèves, ont entamé les premiers une grève qui allait durer quatre mois. Ils ont été vite rejoints par les chercheurs², eux-mêmes mobilisés depuis plusieurs années contre les mesures de pilotage de la recherche et les « réformes » des grands organismes comme le CNRS, et par les personnels administratifs et techniques (BIATOSS), également confrontés de façon alarmante à l'idéologie gestionnaire galopante prônée par le Nouveau management public. Alertés depuis l'adoption de la loi « Libertés et responsabilités des universités » (LRU) en août 2007 – certains d'entre eux avaient tenté de tirer la sonnette d'alarme à la rentrée de cette année-là –, les étudiants ont également été très présents dès les premiers moments et tout au long de cette grève. Cinq coordinations nationales se sont organisées afin d'informer, de faire le point et de prendre des décisions semaine après semaine : Coordination nationale des universités, Coordination des laboratoires en lutte, Coordination nationale de formation des enseignants, Coordination nationale des BIATOSS et Coordination nationale étudiante.

Non seulement tous les acteurs de l'Université et de la recherche offraient, pour une fois, un front globalement uni, mais ce mouvement a également touché toute la France : au plus fort de la mobilisation, soit à peu près au moment où Nicolas Sarkozy « ordonnait la retraite aux “cons du ministère” », une soixantaine d'universités étaient touchées à des degrés divers – de la grève perlée au blocage partiel ou total des établissements –, contrairement à ce que concédait du bout des lèvres François Fillon le 22 avril 2009 sur France Inter : « Grosso modo, il y a une centaine d'universités en France, et il y en a à peu près aujourd'hui entre 20 et 25 qui sont affectées par ce mouvement », donc 20 %. Ancien ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche (2004-2005), il savait bien qu'il n'y a pas une « centaine d'universités en France », mais 83. Par cette double « approximation » quantitative – un comble pour un gouvernement qui a « la culture du chiffre » –, il cherchait manifestement à appuyer la communication de Valérie Pécresse qui, en reconnaissant un peu plus tôt 12 établissements seulement affectés par la grève, tentait de minimiser la portée véritablement nationale de la protestation et de faire croire à une « grogne » marginale animée par des groupuscules d'« ultra-gauche » infiltrés dans des établissements tout à fait paisibles. Des universitaires consentants « à l'insu de leur plein gré », en somme.

2. Le 14 mars 2009, 250 directeurs de laboratoire se sont réunis à Paris. Ils ont menacé le gouvernement d'une démission collective d'ici à deux mois si leurs revendications n'étaient pas entendues, et formé ainsi la Coordination des labos en lutte.

Mais rétablissons les faits. La grève a touché une soixantaine d'universités sur 83 (donc plus de 70 %) à des degrés divers, dans toute la France, et toutes tendances politiques confondues : contrairement à ce qu'a donc tenté de faire croire la stratégie du gouvernement, la sensibilité de droite n'a pas été moins représentée dans ce mouvement inédit que les habituelles tendances d'opposition. Enfin, toutes les disciplines ou presque ont été mobilisées, des sciences humaines et sociales aux sciences exactes, du droit aux sciences politiques, en passant par la physique, les mathématiques et les lettres – les médecins étant, eux, occupés sur un autre front.

Outre la grève des cours, la participation à des émissions de radio (radios publiques) et l'organisation récurrente de manifestations, parfois massives, le mouvement a proposé des modes d'action diversifiés et inventifs, à commencer par la « ronde infinie des obstinés » initiée par l'université Paris 8 sur la Place de l'Hôtel de Ville de Paris et reproduite un peu partout en France : occupations insolites de lieux publics (*flash mob*, *die in*, *freezing*), cours gratuits « hors les murs » (dans la rue, dans le métro³), conférences alternatives (toutes publiques) dans les universités, projections-débats, représentations théâtrales (faux procès, fausse soutenance de thèse), démissions individuelles ou collectives, ou encore grève administrative (rétention de résultats, refus de tenir ou de présider les jurys, etc.). Un énorme travail d'écriture et d'analyse a également été accompli pour diffuser l'information, réfléchir de façon collective, alerter l'opinion publique et pour tenter de dialoguer avec le gouvernement : des communiqués de presse, pétitions, tribunes ou commentaires ont été diffusés par mail, notamment grâce aux listes de diffusion des différentes coordinations, publiés sur internet, souvent sur des sites créés ou animés par des grévistes⁴, mais aussi naturellement dans les journaux⁵.

3. Citons la création de l'éphémère université Paris 14, « la fac qui bouge : une université autogérée, autonome, critique, nomade et sans chauffeur ». Une belle idée à méditer et qui s'est matérialisée dans la ligne 14 du métro parisien.

4. Outre les sites propres à chacune des universités et même à chacun des départements mobilisés, les sites animés par les collectifs ou par des grévistes de façon individuelle, il faut saluer le travail énorme accompli par Olivier Ertzscheid, le créateur d'« Universités et universitaires en lutte », le site de la Coordination nationale des universités qui a permis à tous les acteurs mobilisés de suivre au jour le jour l'actualité du mouvement (<<http://universitesenlutte.wordpress.com>>), ou par les personnels en grève de la bibliothèque de l'université Paris 8, fondateurs du site « Bib'Bang », fort précieux à tous points de vue (<http://www.netvibes.com/3615bibbang—LRU_et_Cie>).

5. Même si les relations du mouvement avec les médias n'ont pas été sans heurts, notamment avec le quotidien *Le Monde*. Il faut aussi ajouter un curieux phénomène de décalage dans l'attitude générale des médias – je pense notamment aux radios – qui, durant ces mois de grève et comme à leur habitude, ont sollicité les

Il s'est donc passé beaucoup de choses en quatre mois, et il serait impossible, et vain, de chercher à rendre compte de tout, surtout si l'on tente de remonter aux véritables origines de ce mouvement qui n'est que l'aboutissement logique d'un long processus: il faudrait alors aller chercher du côté du discours de Nicolas Sarkozy prononcé le 22 janvier 2009 « à l'occasion du lancement de la réflexion pour une stratégie nationale de recherche et d'innovation » – discours qui a bien aidé la communauté à comprendre de quoi il retournait et dont on trouvera dans ce volume un commentaire approfondi par Antoine Destemberg. Il faut également se souvenir de l'adoption à la sauvette de la loi LRU en août 2007, du grand mouvement pour la recherche et de la tenue des États généraux de la recherche de 2004 et, plus loin encore de nous, de la deuxième massification scolaire dans l'enseignement supérieur, et dans les universités en particulier, avec la directive Chevènement des 80 % de réussite au bac pour une classe d'âge (1985), des « recommandations » de la Table ronde des industriels européens (ERT) ou de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en matière d'éducation, de recherche et d'enseignement supérieur depuis la fin des années 1980, ou même encore de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de 1994, à l'origine de la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Bref, du beau monde.

Je ne chercherai donc pas ici à retracer de façon exhaustive l'histoire de la grève. J'en signalerai certaines étapes ou certains aspects, à mon avis, importants ou significatifs à plusieurs titres, mais cette présentation sera naturellement subjective, car tout cela est encore très neuf. La production écrite pendant ces six derniers mois a été considérable, mais très peu d'ouvrages ont été publiés sur ces thèmes⁶. Tout simplement parce que les

enseignants-chercheurs et les chercheurs pour leur demander d'intervenir ici et là afin d'apporter un commentaire susceptible d'éclairer un point d'actualité. Ces médias étaient donc en quête d'un certain savoir, mais se trouvaient dans le même temps dans l'incapacité de réfléchir aux conditions mêmes dans lesquelles était produit ce savoir qu'ils étaient venus chercher et aux menaces qui pèsent sur ce processus de création du savoir. Cette étrange « schizophrénie » se retrouve parfois dans l'opinion qu'on dit publique, car on oublie souvent que c'est aussi au travail patient de construction du savoir au sein des universités et des institutions comme le CNRS qu'on doit le contenu des programmes de l'enseignement dans le primaire et le secondaire. Ce travail irrigue donc la société tout entière, c'est l'une de ses vocations, et si les conditions de production de ces connaissances sont perturbées, c'est la société dans son ensemble qui risque fort d'en pâtir la première.

6. Signalons cependant le numéro du bimestriel *Manière de voir* (n° 104, avril-mai 2009) intitulé *À qui profite le savoir? La guerre des idées*, coordonné par Laurent Bonelli, et le numéro 33 de la *Revue du MAUSS: L'Université en crise. Mort ou résurrection?* (La Découverte, mai 2009), cité dans la bibliographie en fin d'article.

auteurs potentiels, mobilisés dans le mouvement, ne pouvaient s'atteler à cette tâche. Certains textes néanmoins ont beaucoup circulé, par mails ou sur internet, et ont permis à l'ensemble de la communauté plurielle de l'Université et de la recherche mobilisée de prendre conscience de ce qui lui arrivait. Certains d'entre eux méritaient d'être publiés, tels quels ou sous une forme remaniée. D'autres acteurs du mouvement avaient depuis longtemps réfléchi à ces questions et tenté d'alerter par leur travail sur la nature des logiques à l'œuvre depuis plus de vingt ans⁷. Ils pouvaient également offrir leur analyse au vu de cette situation radicalement inédite. C'est ainsi qu'il m'est venu l'idée de proposer ce livre, quand au cours du mois de mars, nous avons compris que la grève s'installait dans la durée et qu'au-delà d'elle, c'était d'une certaine conception de nos métiers, du service public, de la recherche, de l'éducation sous toutes ses formes et du rôle social de l'Université qui était remise en question par la nature, non seulement des « réformes », mais aussi des justifications qui les accompagnaient. Ce livre existe donc, et s'est fait « à chaud ». C'est l'un de ses mérites. C'est aussi l'une de ses failles, car il n'a pas pu bénéficier d'une maturation lente et de tout le recul nécessaire. Il ne cherche donc pas à être complet et présente une grande variété de ton et de format: entretien, témoignages, tribunes, billets d'humeur et analyses offrent des points de vue très divers – certains auteurs n'étant d'ailleurs pas d'accord sur tel ou tel point – et ils permettent de se faire une idée générale sur ce que nous avons cherché à préserver et à construire à travers le mouvement.

« *L'art de la guerre* »

La grève a été portée et animée par des acteurs individuels, avec quelques personnalités saillantes ou ayant contribué de façon significative à la réflexion générale, et par des acteurs collectifs. Parmi ces derniers, il faut d'abord rappeler que la communauté des enseignants-chercheurs mobilisée se reconnaissait massivement, toutes tendances confondues, dans des associations ou des groupements tels que Sauvons la recherche (SLR), Sauvons l'Université! (SLU), Qualité de la science française (QSF) ou encore le Collectif pour la défense de l'Université. Les syndicats ont bien sûr tenté de jouer un rôle et de peser sur les décisions, mais ils n'étaient pas en

7. Le lecteur curieux pourra notamment se reporter aux ouvrages et aux travaux du collectif Abélard, Henri Audier, Geneviève Azam, Isabelle Bruno, Christophe Charle, Hélène Cherruresco, Christian de Montlibert, Marcel Gauchet, Pierre Jourde, Frédéric Neyrat, ou encore de Charles Soulié cités dans la bibliographie en fin d'introduction ou dans les articles de l'ouvrage.

position de force, le taux de syndicalisation dans l'enseignement supérieur et la recherche étant très faible. Ce dont le gouvernement n'a pas manqué de profiter, en déniait aux collectifs le rôle d'interlocuteurs valables et en n'admettant à la table des « négociations » que les organisations ayant des élus dans les deux organismes paritaires (Comité technique paritaire universitaire, CTPU, et Conseil supérieur de la fonction publique d'État, CSFPE), à savoir les seuls syndicats, très fragilisés. C'est ainsi qu'ont été désignés les « partenaires de négociation » les moins quantitativement représentatifs des différentes communautés, et invalidés ceux qui étaient susceptibles de peser davantage dans les échanges⁸.

Outre ses approximations chiffrées, François Fillon osait affirmer sur France Inter, toujours le 22 avril 2009, que le projet de décret relatif au statut des enseignants-chercheurs était « parfaitement conforme aux aspirations des universitaires ». Or, ainsi que le rappelle le communiqué de Sauvons l'Université! publié le même jour, les syndicats de l'enseignement supérieur avaient refusé massivement le projet quelques semaines plus tôt. Dans les deux organisations paritaires que sont le CTPU (30 membres) et le CSFPE (40 membres), *seuls deux représentants syndicaux sur 35* ont approuvé le texte. Comment Valérie Pécresse pouvait-elle parler « de la réécriture de ce décret en concertation avec les organisations syndicales » (Talk *Figaro*, 21 avril 2009)? Mystère. Au CTPU du 24 mars 2009, on compte 17 voix favorables au texte, soit *15 pour l'administration* et 2 pour un syndicat – de droite (AutonomeSup) –, plus 5 abstentions (8 représentants syndicaux ayant quitté la réunion); au CSFPE du 9 avril 2009, on compte cette fois-ci 20 voix pour l'adoption du texte, soit *20 pour l'administration*, tous les représentants syndicaux s'étant soit prononcés contre (11), soit abstenus (9). Au CPTU comme au CSFPE, ce sont donc les membres de l'administration qui ont fait passer le texte, comme un seul homme. Que le gouvernement ait fait ratifier le décret incriminé avec seulement 2 représentants syndicaux sur 35 pour signer au bas du parchemin relève plus du déni de démocratie que de la « concertation avec les organisations syndicales ». « Français, encore un effort si vous voulez être républicains »!

Donc, règle n° 1 de l'art de la guerre : bien choisir son adversaire. Valérie Pécresse avait parfaitement raison de vouloir que tout se

8. À la décharge de la ministre, il faut lui reconnaître une certaine audace lorsqu'elle a autorisé, après 20 minutes de négociations, certains collectifs comme SLR et SLU à assister à une réunion de travail prévue avec les organisations syndicales. Malgré leurs demandes incessantes, aucun rendez-vous n'a jamais été accordé aux collectifs et ce fut, à ma connaissance, leur unique rencontre. Elle a eu lieu au ministère le 30 mars 2009 et n'a pas donné les résultats escomptés.

règle au sein des organismes paritaires. Elle ne prenait pas beaucoup de risques puisque la moitié de ses membres étaient issus de l'administration, et donc acquis à sa cause sans trop de difficultés. J'en aurais fait autant. Surtout si j'y jouais ma tête politique. Dans une certaine mesure, tout cela est normal dans un conflit de ce genre. Moins acceptable, en revanche, le climat général de grande violence – mais le chef de l'État n'avait-il pas montré l'exemple avec son discours du 22 janvier ? – avec voies de fait en toute impunité sur des étudiants, des personnels de l'université ou du CNRS, mises en examen abusives, cours tout à fait régulier perturbé par des « forces de l'ordre »⁹, enseignant se voyant autorisé à rejoindre des étudiants au Jardin des Plantes à la condition expresse de « ne pas faire de politique », collégiens venus de province visiter la capitale et chargés par erreur par des CRS à la gare Montparnasse au moment du départ – ils ont pu constater qu'il y a bien eu « contact entre une matraque et un estomac », merci –, etc. Le monde de l'éducation en général semblait devenir sous contrôle, non seulement à l'université¹⁰, mais aussi dans le primaire¹¹, notamment.

Tout cela était bien désagréable, voire pire. Donc, règle n° 2 : tenter de démoraliser l'adversaire par la violence verbale, psychologique ou physique.

Règle n° 3 : faire des concessions marginales, car il est également mauvais d'écraser totalement son adversaire, et préserver le plus important. C'est ainsi que Valérie Pécresse a rétabli 130 postes de chercheurs pour 2009 à la fin du mois de mars, et que François Fillon a juré ses grands dieux que la règle du « non-remplacement

9. « Une simple visite-conférence sur le Paris de 14-18 tourne au pugilat, le vendredi 13 mars : où l'on voit la force publique très intéressée par les travaux des historiens de la Grande Guerre et la mémoire de Paris » (<<http://sorbonneengreve.revolublog.com/article-76968-389846-la-visite-le-paris-de-la-grande-guerre-accompagnee-par-les-crs.html>>).

10. Voir par exemple « La Sorbonne contre les Centaures », par Elsa Dorlin, maître de conférences de philosophie (Paris 1), sur le site Contretemps (<http://contretemps.eu/interventions/sorbonne-contre-centaures#_ftn2>).

11. Quelques exemples pris parmi d'autres : c'est ainsi qu'on a vu un appel à candidatures très particulier, lancé par l'Inspection académique de l'Isère (Grenoble, 05/02/09) pour trouver un directeur à l'école primaire Les Moines (Saint-Quentin-Fallavier). Le texte de l'appel précise que certains membres de l'équipe pédagogique « ont une approche militante de l'école qui les conduit à prendre des positions de refus par rapport à certaines demandes institutionnelles (Base élèves, évaluations nationales) ». Il demande donc au futur directeur ou à la future directrice de « rétablir une *loyauté institutionnelle* dans cette école, tant dans les rapports avec l'administration qu'avec l'équipe pédagogique » et de « centrer l'action de l'école sur les *priorités nationales* » (c'est moi qui souligne). Plus connu, le cas d'un directeur d'école sanctionné pour avoir refusé le fichage d'enfants (refus de Base élèves) (<<http://echo-saverdun.over-blog.com/article-30494684.html>>).

d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite » – pourtant l'un des grands thèmes de campagne du président de la République¹² –, ne serait pas appliquée dans l'enseignement supérieur et la recherche en 2010, etc. Des petites choses comme ça, sans grande importance. Le principal était sauvegardé. La modulation des services pour les enseignants-chercheurs de l'université était maintenue, avec le risque d'une augmentation sans plafond du nombre des heures d'enseignement et sans paiement d'heures supplémentaires, s'il vous plaît¹³, alors même que Nicolas Sarkozy avait été élu grâce au slogan « Travailler plus pour gagner plus » – un comble ! Le principe de la toute-puissance du président de chaque université, en vertu de la loi LRU, sur les services des enseignants-chercheurs et sur leur carrière, était maintenu¹⁴. Le détournement du rôle du Conseil national des universités (CNU) était maintenu¹⁵ : il permettait de justifier la logique délétère d'une mise en concurrence généralisée des enseignants-chercheurs et, via l'obligation d'évaluation régulière, d'asservir l'ensemble de cette communauté aux pratiques bibliométriques et autres « facteurs d'impact » délirants¹⁶. Les autres points de désaccord profond entre la communauté et le gouvernement, comme le nouveau contrat doctoral, n'ont pas fait l'objet de « négociations » plus fructueuses entre les parties, et après le conseil des ministres du 22 avril 2009 (pendant les vacances de Pâques, notons-le), quatre décrets et sept arrêtés ont été publiés, dont celui sur le statut des enseignants-chercheurs, le CNU ou encore le contrat doctoral.

Règle n° 4: bien communiquer. Un proche de Valérie Pécresse a ainsi rapporté en mars que des collaborateurs avaient « acheté

12. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient, mais avec le vote de la loi relative à la « mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique » (Loi n° 2009-972), le gouvernement n'aura plus besoin d'attendre que les fonctionnaires partent à la retraite pour « ne pas les remplacer ». Touchant la question du licenciement des fonctionnaires dans le cas des BIATOSS, voir l'analyse de Julia Bodin dans ce volume.

13. Sur ce point, voir les commentaires d'Olivier Ertzscheid et de Christophe Mileschi dans ce volume.

14. Sur la tentative d'introduire à l'université un fonctionnement hiérarchique, semblable à celui de l'entreprise, voir notamment la contribution de Christian de Montlibert plus loin.

15. Le CNU et sa « réforme » sont présentés par Daniel Mortier dans ce livre.

16. Sur ce point, on peut consulter notamment l'article de Grégoire Chamayou (février 2009), « Petits conseils aux enseignants-chercheurs qui voudront réussir leur évaluation » (intégré dans le volume 33 de la *Revue du Mauss*, *op. cit.*), ou le carnet « Évaluation de la recherche en sciences humaines et sociales » animé par Claire Lemercier, Emmanuelle Picard et Sylvain Piron (<<http://evaluation.hypotheses.org>>). J'y reviendrai.

des mots-clés sur le Web pour fournir une info officielle ». Ce porte-parole expliquait ainsi que l'objectif poursuivi par le ministère était de lutter contre « les fausses rumeurs qui ont circulé sur le web »¹⁷. Étrange histoire, d'autant plus que le gouvernement n'avait nullement besoin de ce genre d'indélicatesses – si l'information est avérée – pour triompher d'un adversaire doté d'une puissance de tir infiniment moins importante. Le combat médiatique n'était pas égal, loin s'en faut. Le scénario concernant la « mastérisation », c'est-à-dire la « réforme » de la formation et des concours de recrutement des enseignants du secondaire¹⁸, a été à peu près semblable. Les relations avec Xavier Darcos ont même été plus mouvementées encore : il n'a pas ce caractère policé qu'a Valérie Pécresse et n'a pas cherché à nous faire subir ses « preuves d'amour ». Tout comme la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui a tenté de mettre en place en février une médiation éphémère, Xavier Darcos a nommé (bien plus tard, il est plus coriace) une mission « Marois-Filâtre » pour dissoudre la colère des universitaires dans l'eau, mais s'est bien gardé d'attendre le résultat de ces consultations. Avant même que la mission ait rendu son rapport, et donc avant la fin des « négociations », il avait déjà mis à jour le site internet de son ministère avec les concours « réformés », et publié les décrets. Et hop.

Règle n° 5 et dernière: une fois la bataille remportée, ne pas hésiter à croire que la guerre est finie et lancer une ou deux petites piques pour se détendre un peu. Alors même que le monde politique brandit la plupart du temps la laïcité comme un étendard, l'ensemble du service public d'éducation laïque s'est senti désagréablement contrarié quand le décret sur la reconnaissance des diplômes entre la France et le Vatican a été publié au *Journal officiel* à la fin du mois d'avril. Assez peu médiatisé alors même qu'il n'est pas sans poser de nombreux problèmes, ce point avait été évoqué dès le 12 janvier 2009 dans la « Lettre ouverte au président Sarkozy par la Conférence des présidents d'université » (CPU), certes favorable à la loi

17. <www.lepost.fr/article/2009/03/17/1460415_un-porte-parole-de-valerie-pecresse-beaucoup-de-fausses-rumeurs-ont-circule-sur-le-statut-des-enseignants-chercheurs.html#xtor=ADC-218>.

18. Sur cette « réforme », beaucoup de textes et d'informations sont disponibles sur internet: voir notamment « Formation des professeurs: parents d'élèves, si vous saviez... » (*Le Monde*, 10/02/09); une déclaration sur le projet de mastérisation des concours sur le site de l'IUFM (<www.iufm.fr/applis/actualites/article.php3?id_article=560>); tous les textes sur le projet de mastérisation sur le site de l'université Paris Diderot (<www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=fmaitres&np=Reforme>); ou encore l'excellente mise au point effectuée par Raphaël Galicher (<<http://obspm.flext.net/materielatelecharger/>>).

LRU, mais tout de même parfois un peu lucide¹⁹. Une rencontre-débat d'Agorena (association des anciens élèves de l'ENA²⁰) était même prévue le 16 mars 2009 et devait réunir (et on les en remercie) Valérie Pécresse et Bruno Julliard, ancien président du syndicat étudiant UNEF, adjoint au maire de Paris et secrétaire à l'éducation au parti socialiste (bref, un garçon de confiance), autour du thème fédérateur suivant: « À quand une université efficace? » Finalement, la rencontre a été reportée pour cause de climat politique insalubre et a eu lieu le 12 mai 2009, sans doute pour fêter la réussite des « négociations », mais c'était gentil de poser la question²¹.

Pourquoi tant de haine ?

Pourquoi donc tant d'hostilité de la part des universitaires, des chercheurs et des étudiants alors que le gouvernement ne cherche qu'à rendre l'Université plus « efficace » ? L'institution a pourtant bien mauvaise réputation et devrait accueillir cette « réforme » comme les précédentes (environ une tous les quatre ans), c'est-à-dire avec philosophie, sinon avec reconnaissance pour l'attention touchante des tutelles sur son cas. Pour les tutelles justement, la situation est loin d'être claire. L'Université dépend du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et du ministère de l'Éducation nationale (MEN), mais certains établissements de ce qu'on appelle l'« enseignement supérieur » peuvent également relever d'autres ministères. Par exemple les écoles privées (petites, moyennes ou grandes) font, certes, partie de l'enseignement supérieur, mais n'ont pas forcément de comptes à rendre à ces deux ministères. D'autres formations pourront dépendre du ministère du Travail, etc. Ainsi, la carte « écoles et formations d'ingénieurs en 2007-2008 »²² recense « les universités, les UT (Universités de technologie), les INP (Instituts nationaux polytechniques), les GE (Grands établissements), les autres établissements du MESR, les établissements dépendant d'autres ministères, et les établissements du secteur privé ». Comme d'autres cartes de cet atlas officiel, celle-ci ne se limite donc pas

aux établissements sous tutelle directe du MESR, dont la limite des compétences est donc floue, au moins pour le grand public, et les établissements sous tutelle du MESR sont loin de recouvrir tous les établissements d'enseignement supérieur. Ce point de détail technique n'est pas si anodin quand on cherche à savoir tout bonnement quelle est la part allouée aux universités sur le budget total du MESR – selon le site du ministère, la dépense de la collectivité nationale pour l'enseignement supérieur dans son ensemble en 2007 s'est montée à 23,7 milliards d'euros. Cette question pourrait sembler très élémentaire. Or, si beaucoup d'informations sont publiques et facilement accessibles sur le site du ministère, celle-ci ne se trouve nulle part. Et cela pose un problème, comme le font remarquer les auteurs de la pétition « Refonder l'université », car l'université représente justement à elle seule une bonne moitié des effectifs. On se demande si la moitié du budget lui est, en conséquence, consacrée... En 2008-2009, on comptait en effet 2,213 millions d'étudiants dont 1,266 million à l'université (724 000 en licence, 470 000 en master et 72 000 en doctorat) contre 79 000 en Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), notamment²³. Si la réponse à la question posée ci-dessus ne se trouve pas facilement, le ministère fournit néanmoins un élément d'appréciation significatif. La dépense moyenne par étudiant en 2007 est de 10 150 € par an, et la France se situe déjà à cet égard en dessous de la moyenne de l'OCDE. De plus, ce coût moyen varie, de l'aveu même du ministère, de 13 890 € pour un étudiant de CPGE à 8 970 € pour un étudiant à l'université (avec en plus de grandes disparités entre les disciplines)²⁴. Or, les CPGE constituent la porte d'entrée aux formations les plus valorisantes et les plus valorisées qui soient, celles qu'on appelle les « grandes écoles », auxquelles n'accèdent que très peu d'étudiants (environ 5,5 % des effectifs qu'on rencontre à l'université) et dont sont largement issues les élites économiques et politiques qui nous gouvernent²⁵. Les CPGE ne rencontrent donc pas les mêmes problèmes de (mauvaise) réputation que l'université, mais ses étudiants coûtent à la communauté nationale 5 000 € environ de plus par personne et par année qu'un condisciple à l'université. Et si on inversait la tendance, d'autant que, si l'on trouve des boursiers en CPGE, c'est cependant à l'université qu'ils sont les plus nombreux (environ

19. <[www.cpu.fr/Prises-de-position.259.0.html? & no_cache = 1 & publi_id=99](http://www.cpu.fr/Prises-de-position.259.0.html?&no_cache=1&publi_id=99)>.

20. Pour l'ENA, voir la contribution de Charles Soulié dans ce volume.

21. Le site d'Agorena précise: « Ces rencontres, conçues pour être adaptées aux contraintes d'emploi du temps des responsables de haut niveau puisqu'elles se déroulent le soir à partir de 19h30, permettent des contacts individuels et informels autour d'un apéritif et d'un dîner qui suit le débat » (<www.aaeena.fr/manifestations.php?c=4>). Trop chou!

22. *Atlas régional* 2008, p. 14, publié par le MESR en 2009, téléchargeable en ligne sur le site du ministère (<www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>).

23. Source: dossier de presse de la rentrée universitaire 2008 (MESR, 18 septembre 2008).

24. <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20715/les-chiffres-cles.html>>.

25. Pour les inégalités dans l'enseignement supérieur, voir l'analyse de Charles Soulié dans ce volume.

un tiers des effectifs)²⁶? Moralité: ce sont les plus vulnérables des étudiants, les moins armés qui se retrouvent sur les bancs de l'université. Ce sont ceux-là qui devraient constituer la priorité du ministère, et non les étudiants, largement dotés à tous points de vue, des CPGE.

Pour compléter le tableau, il faut revenir un peu sur la directive Chevènement de 1985 qui visait l'objectif de 80 % de réussite au bac pour une classe d'âge. Tout cela est bien connu, mais rappelons simplement que cette directive a, de façon mécanique, eu pour effet de baisser le niveau du bac²⁷ – suivant l'une des grandes caractéristiques de la culture du résultat –, et de provoquer la seconde massification de l'enseignement supérieur universitaire, c'est-à-dire de multiplier en 20 ans les effectifs à l'université de façon considérable (60 % d'augmentation en moyenne entre 1980 et 2000, et jusqu'à 350 % dans certaines filières), ainsi que le rappelle le documentaire *Universités, le grand soir*²⁸ et les chiffres donnés par le ministère (*L'état du sup.*, p. 72). Or, pendant ce temps-là, les moyens alloués aux établissements sommés d'accueillir ces nouveaux arrivants n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions. L'étranglement de l'institution par la pénurie est une technique éprouvée, également utilisée dans le cas du CNRS, par exemple²⁹. Alors, inefficace l'Université? Elle a réussi tant bien que mal, et avec des moyens très en dessous de ses besoins, à intégrer néanmoins une population en expansion constante (de 214 700 en 1960 à 1,266 million d'étudiants en 2008), de plus en plus diversifiée et globalement de moins en moins préparée à l'enseignement supérieur – la baisse du niveau au sortir du bac explique en partie les difficultés que rencontrent certains étudiants à l'université, surtout dans le premier cycle. Alors, bien sûr, « un rapport de la Banque mondiale explique la mauvaise position des universités françaises dans les classements internationaux par l'absence de sélection à l'entrée³⁰ ». On peut se demander d'abord pourquoi la Banque mondiale s'occupe des universités françaises, mais passons. On peut aussi se demander

26. MESR, *L'état de la recherche et de l'enseignement supérieur en France. 30 indicateurs*, n° 2, décembre 2008, p. 16 (abrégé plus loin: *L'état du sup.*). Pour la question des étudiants boursiers, voir la contribution de Philippe Selosse dans ce volume.

27. Les notes sont parfois « surévaluées », et certains barèmes sont placés au-dessus de 20, comme le rappelle le tout récent article de Marie-Estelle Pech (*Le Figaro*, 15/07/09): « En trente ans, la valeur du bac s'est effondrée. »

28. Réalisé en 2008 par Thomas Lacoste, *La Bande passante*.

29. Comme le montrent Hélène Cherrucresco et Henri Audier dans ce volume.

30. M.-E. Pech, « En trente ans, la valeur du bac s'est effondrée », *op. cit.*

d'où elle tire la « mauvaise position des universités françaises dans les classements internationaux »: apparemment, Nicolas Sarkozy avait accès aux mêmes sources, puisqu'il s'est abondamment drapé dans des considérations catastrophistes de la même eau lors de son discours du 22 janvier. Comme on pourra le lire dans cet ouvrage³¹, la réalité est tout autre, mais passons. Le troisième point, en revanche, mérite un commentaire: oui, l'Université française repose encore en théorie sur deux principes fondamentaux dans l'accueil des étudiants, l'absence de « sélection » par le niveau et par les moyens financiers. Il n'y a pas de concours d'entrée qui limite l'accès à l'enseignement supérieur universitaire, sauf dans les parcours « professionnalisants » que constituent les formations proposées par les Instituts universitaires de technologie (IUT). Et les universitaires se refusent encore largement aujourd'hui à accepter l'idée d'une augmentation des frais d'inscription, malgré les dispositions induites par la loi LRU, malgré la proposition de loi récemment déposée par 92 députés UMP en ce sens³². La baisse du niveau du bac s'explique par un grand nombre de facteurs, notamment par la généralisation de l'accès au bac et surtout par une diversification et une hiérarchisation accrues, même si le recours constant au même mot (le baccalauréat) crée une forme d'illusion et empêche de voir que son contenu a radicalement changé en trois décennies. Le baccalauréat jouait donc bien le rôle de concours d'accès à l'enseignement supérieur il y a 30 ans, mais plus aujourd'hui, grâce à la directive Chevènement. Or, comble d'hypocrisie, les universités françaises sont en permanence comparées à un modèle, largement fantasmé d'ailleurs, celui des établissements américains, modèle avec lequel elle présente deux différences de taille: d'une part, dans l'enseignement supérieur américain, il n'y a pas de grandes écoles – spécificité toute française pour laquelle il n'est pas question, cette fois, de s'aligner sur les voisins européens ou extra-européens –, ce qui signifie que les élites, majoritairement issues en France de ces mêmes grandes écoles, ont été formées dans le système anglo-saxon par les universités et que, par conséquent, ces dernières ne subissent pas la concurrence déloyale d'autres institutions en termes de budget et de valorisation symbolique; d'autre part, l'accès aux universités américaines est soumis à une double sélection, concours d'entrée et/ou moyens financiers. Inefficace l'Université française? « Aujourd'hui, 40 % des 25-34 ans ont un diplôme de l'enseignement

31. Voir notamment le commentaire d'Antoine Destemberg dans le volume.

32. Sur ce point, voir l'analyse de Frédéric Neyrat dans cet ouvrage.

supérieur, contre 20 % il y a 20 ans³³. » Aujourd'hui, « 77 % des bacheliers s'inscrivent immédiatement dans l'enseignement supérieur [...]. Au total, 54 % des jeunes d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur » (*L'état du sup.*, p. 26). On reproche beaucoup à l'université de mener au chômage³⁴, mais selon le ministère lui-même, « un diplôme de l'enseignement supérieur est un atout pour trouver un emploi et exercer une profession supérieure ou intermédiaire. La plupart des diplômés de licence, de maîtrise, de troisième cycle [donc sortis des universités] ou d'écoles exercent l'une de ces professions cinq ans environ après la fin de leurs études, comme la majorité des diplômés de licence ou de maîtrise³⁵ ». Le document élaboré par le MESR ne distingue pas ici les universités des petites ou grandes écoles, mais il précise que « cinq ans environ après la fin de leur formation initiale, 22 % des diplômés de l'enseignement supérieur sont employés ou ouvriers en 2006, pour 62 % des titulaires de CAP, BEP et des baccalauréats. À l'inverse, 65 % des diplômés de l'enseignement supérieur exercent une profession supérieure ou intermédiaire (en incluant les chefs d'entreprise), pour 15 % des diplômés de l'enseignement secondaire du second cycle » (*L'état du sup.*, p. 46-47). À moins que le ministère n'ait lui-même gonflé les chiffres, il est raisonnable d'imaginer qu'à côté des petites, moyennes ou grandes écoles, publiques ou privées, l'université joue, malgré un manque de moyens soigneusement entretenu, un certain rôle dans ce constat largement positif.

Outre l'« inefficacité » supposée de l'Université, on déplore aussi régulièrement que les formations qu'elle propose ne soient pas assez « professionnalisantes ». Comme si c'était sa vocation première. Rappelons qu'il existe à l'université des cursus « professionnalisants », dispensés par les Instituts universitaires de technologie (IUT), mais que l'accès à ces IUT se fait de façon *sélective*. Les universitaires n'ont jamais été indifférents à l'avenir professionnel de leurs étudiants, mais ils ont déjà beaucoup à faire pour donner à ces derniers la formation qu'ils sont venus chercher, en gérant souvent une grande pénurie de moyens, et il y a une certaine hypocrisie à vouloir à toute force « professionnaliser » l'ensemble des cursus de l'université, de la physique à la philosophie, en

33. M.-E. Pech, « En trente ans, la valeur du bac s'est effondrée », *op. cit.*

34. Les cyniques diront qu'elle permet surtout de ne pas faire monter les chiffres du chômage. Les nouveaux bacheliers inscrits à l'université ne se mettant pas sur le marché du travail, ils ne sont donc pas en situation de ne pas trouver d'emploi.

35. *Sic*. La maîtrise n'existe plus depuis la mise en place du LMD. Le ministère veut-il dire 1^{re} année de master ?

passant par les mathématiques, la linguistique ou l'anthropologie. Cela n'a pas grand sens. En revanche, dans un contexte général où les entreprises elles-mêmes sont en général incapables de préciser six mois à l'avance quels seront les futurs « bassins d'emploi », on peut s'interroger avec Christian de Montlibert sur l'opportunité de créer des formations ultra-spécialisées, destinées à délivrer des diplômes sur mesure pour les besoins de telle ou telle entreprise. À cet égard, certaines innovations récentes devraient être méditées : le « DM (entendez : directeur de magasin) Academy », proposé par l'université Paris 1 pour Conforama, selon une nouvelle publiée sur le site Fabula le 21 février 2008³⁶, alors même qu'un an plus tard, 800 postes sont menacés dans ce même groupe malgré ses bénéfices, selon le *Nouvel Observateur* du 19 février 2009³⁷. Nos voisins britanniques ne sont pas à cours de ce genre de bonnes idées : « En Angleterre, passer un “bac McDo” est possible », selon *Le Figaro économie* du 29 janvier 2009... Le rêve, quoi.

Les enseignants-chercheurs : un ramassis de fainéants !

Mais soyons sérieux et revenons à nos moutons. Pour les enseignants, ils sont 90086 à exercer dans les établissements publics d'enseignement supérieur en 2008, et répartis en trois catégories : les enseignants-chercheurs et assimilés (57 549), les personnels du second degré affectés dans l'enseignement supérieur – qui ne sont pas censés faire de recherche – (13 742) et les enseignants non permanents (18 795)³⁸. Le vieux statut des enseignants-chercheurs de 1984 demandait à être dépoussiéré, et l'ensemble de la communauté le souhaitait. On a beaucoup reproché aux grévistes de protester, sans jamais proposer de mesures concrètes. Pourtant, les enseignants et les chercheurs avaient fait des propositions en 2004 à l'issue des États généraux de la recherche, un effort de concertation et de réflexion collective sans précédent pour offrir de nouvelles pistes dans le sens d'une réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche³⁹. Or, comme le font remarquer notamment Alain Trautmann, Georges Debrégeas et Didier Chatenay dans ce volume,

36. <www.fabula.org/actualites/article22524.php>.

37. <http://tempsreel.nouvelobs.com/speciales/economie/20090218.OBS5348/groupe_ppr__conforama_va_supprimer_800_postes_la_fnac_p.html>.

38. <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20112/enseignement-superieur.html>>.

39. Les rapports (rapport d'étape, rapport final, résumé du rapport final) peuvent être consultés librement par tous sur le site des États généraux (<<http://cip-etats-generaux.apinc.org/>>).

les propositions des EGR ont été soit ignorées, soit détournées par le gouvernement de leur sens originel et totalement perverties, et en particulier le principe de la modulation des services. Dans ces circonstances, on sera moins surpris de l'hostilité à l'égard de ce nouveau statut, tant décrié. Il permet notamment au gouvernement d'effectuer des économies d'échelle; de faire, dans la lignée de la loi LRU, des enseignants-chercheurs des employés de leur établissement – jusqu'à présent, ils étaient fonctionnaires d'État, statut qui affirmait symboliquement leur indépendance vis-à-vis de toutes les pressions locales potentielles en matière d'enseignement ou de recherche; et de les assujettir à la « culture du résultat ». En plus de l'aliénation par le chiffre, il fallait aussi mettre en place une nouvelle forme de « gouvernance » à l'université, c'est-à-dire un « pouvoir fort ». Toujours selon François Fillon, décidément très en verve: « Grâce à la loi LRU, les universités vont pouvoir enfin se doter de vrais patrons » (France Inter, 03/09/2007). Les enjeux sont les mêmes dans la réforme dite Bachelot (« Hôpital, Patients, Santé, Territoire », ou HPST): « Il faut un patron à l'hôpital », selon Nicolas Sarkozy (*Libération*, 16/02/09). Une vraie manie? Plutôt le symptôme d'une conception exclusivement autoritaire du monde social et donc une incompréhension profonde (ou un mépris) des principes de collégialité.

Le projet de nouveau statut a commencé à circuler sous sa première mouture au printemps 2008, suscitant déjà des réactions de franche hostilité. Si elle a été complétée plus tard par d'autres commentaires, soit du même auteur, soit d'autres juristes, il ne fait pas de doute que l'analyse rédigée le 5 décembre 2008 par Olivier Beaud, professeur de droit à l'université Paris 2, pour le collectif Qualité de la science française, et largement diffusée par mail dans les semaines suivantes, a joué un rôle fondamental dans la prise de conscience par les enseignants-chercheurs de ce qui était en train de se jouer là. Loin d'être un texte « technique » – il n'y a pas de « réformes purement techniques » –, ce projet de décret mettait ouvertement en concurrence les universitaires entre eux, confirmait leur dépendance foncière vis-à-vis du président de leur université (leur « patron »), remettait en cause le principe d'égalité de traitement des fonctionnaires, bref, introduisait le Nouveau management public et ses logiques gestionnaires infantilisantes à l'Université⁴⁰. Le « management » s'inspire de l'entreprise privée, devenue progressivement modèle total pour tous les secteurs de la vie sociale, et dans le cas de l'Université, tente de substituer une hiérarchie à un mode de fonctionnement foncièrement collégial.

40. Voir sur ce point notamment les analyses de Christian de Montlibert ainsi que celles d'Isabelle This Saint-Jean et Michel Saint-Jean dans ce volume.

Car, chose étrange, il n'y a sans doute pas de milieu plus démocratique que l'institution universitaire: toutes les décisions y sont prises de façon collective, par des acteurs élus par leurs pairs pour un mandat de quelques années (quatre ans pour un président d'université, par exemple), et qui ne tirent donc leur légitimité – une légitimité toute temporaire –, que de leur représentativité élective. Une fois leur mandat achevé, ils laissent leur place à d'autres. On imagine mal un système équivalent dans une entreprise privée où les décisions seraient prises selon une logique de responsabilité élective, tournante et temporaire. Mais, une entreprise privée ne constitue pas, loin s'en faut, une instance démocratique. L'université, si, et depuis ses origines⁴¹. Tout n'est pas parfait dans la pratique, évidemment, mais cela permet à l'institution d'accueillir et de former les étudiants, et de contribuer aux progrès dans tous les champs du savoir. L'enseignant-chercheur est donc chatouilleux quand on prétend limiter sa liberté, au demeurant inscrite dans le Code de l'éducation (art. L. 141-6):

Le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique; il tend à l'objectivité du savoir; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique.

L'universitaire français est ridiculement payé par rapport à ses années d'études et à ses collègues étrangers; il fait à peu près le double d'heures de cours déjà (sans parler de modulation de service d'enseignement à la hausse); il a toutes les peines du monde à faire de la recherche, vu les tâches administratives qui lui prennent dans les faits une bonne moitié de son temps, mais il tient à sa liberté. C'est comme ça⁴². Voici les tâches officiellement attribuées aux enseignants-chercheurs:

.....
« Ils participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue incluant, le cas

41. C'est également le cas aux États-Unis et dans tous les pays de tradition universitaire. Voir sur ce dernier point le témoignage de Deborah Blocker, et pour l'histoire de l'« autonomie » démocratique dans l'université française, l'article de Christian de Montlibert dans ce livre.

42. Sur ce point, voir notamment les contributions d'Olivier Ertzscheid, de Pierre Jourde et de Christophe Mileschi plus loin.

échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques dans tous les cursus universitaires et en liaison avec les milieux professionnels. Ils établissent à cet effet une coopération avec les entreprises publiques ou privées. Ils concourent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie. Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique ainsi que la valorisation de ses résultats. Ils participent au développement scientifique et technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils contribuent à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production. Ils participent aux jurys d'examen et de concours. Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés, notamment par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Ils peuvent concourir à la conservation et l'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements et peuvent être chargés d'activités documentaires. Ils contribuent au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale à la transmission des connaissances et à la formation à la recherche et par la recherche. Ils contribuent également au progrès de la recherche internationale. Ils peuvent se voir confier des missions de coopération internationale. Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou par les statuts des établissements » (Décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences et portant diverses dispositions relatives aux enseignants-chercheurs, art. 3).

.....

Tel quel. Un tout petit peu plus loin (art. 5-I), le texte précise le point suivant :

Le temps de travail de référence, correspondant au temps de travail arrêté dans la fonction publique, est constitué pour les enseignants-chercheurs :

1° Pour moitié, par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 128 heures

de cours ou 192 heures de travaux dirigés ou pratiques ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférents [...];
2° Pour moitié, par une activité de recherche reconnue comme telle par une évaluation réalisée dans les conditions prévues à l'article 7-1 du présent décret.

Le texte passe en outre de façon pudique sur les quelques « tâches d'intérêt général » (en majorité non rémunérées ou indemnisées d'un euro symbolique), c'est-à-dire les tâches administratives qui, dans les faits, réduisent à la portion congrue pour la plupart des enseignants-chercheurs ce pour quoi la communauté nationale les rémunère : l'enseignement et la recherche. Un exemple, la mise en place du système LMD (Licence Master Doctorat), c'est-à-dire la refonte de tous les cursus pour les rendre conformes au souhait d'« harmonisation européenne des diplômes » exprimé par la déclaration de Bologne en 1999. Cela a représenté des années de travail entre la création des maquettes, le montage des dossiers, les allers-retours avec le ministère (qui doit nécessairement habilitier les diplômes, toujours nationaux, avant qu'ils ne soient proposés aux étudiants), ou encore l'intégration des nouveaux cursus dans le logiciel de gestion de parcours des étudiants (APOGEE). La tutelle a demandé aux « porteurs de projet » d'être « créatifs à moyens constants », et cela à plusieurs égards : non seulement, l'Europe n'a pas déboursé un centime pour cette « harmonisation européenne des diplômes » – était-ce bien sérieux tout cela ? –, mais l'État français non plus, et s'est contenté de demander de « faire du neuf avec du vieux ». Un plan tout ce qu'il y a de plus ambitieux, en somme. Et notons la dernière entourloupe : il n'y a pas eu non plus d'enveloppe pour les enseignants-chercheurs « porteurs de projet », qui y ont donc, pour la plupart, sacrifié des centaines d'heures de travail au détriment de leurs missions d'enseignement et de recherche, sans aucune compensation ou si peu, et auxquels on a parfois reproché leur manque de « productivité » scientifique. C'est imparable.

Ah, le LMD ! C'était le bon temps ! Non seulement, nous avons pu enfin penser nos enseignements dans des termes plus « modernes » (« offre de formation », « capitalisation » de modules, « portefeuille » d'options, « crédits »⁴³, etc.), qui naturalisait

43. Il faut ajouter un mot sur les « crédits » ECTS (European Credit Transfert and Accumulation System), systématisés par la mise en place du LMD. Officiellement, ce principe permet à tout étudiant de faire valoir dans une autre université que la sienne un nombre d'ECTS correspondant aux « compétences » acquises au cours de sa formation, le nombre d'ECTS par semestre étant fixé à 30 dans toute l'Europe (60 ECTS par an, donc 180 pour une licence). Officiellement, cette mesure

dans les esprits – et donc masquait les enjeux d'un tel discours – le modèle total offert par le seul monde économique, mais nous avons aussi pu nous faire un tas de chouettes copains, avec jusqu'à quatre réunions par semaines (en plus du reste, bien sûr), et sans avoir le temps de réfléchir aux enjeux de tout cela. La rhétorique de l'urgence, une invention géniale: cela anesthésie toute tentative d'examen critique, cela place les acteurs dans un sentiment de crise permanente, comme le fait remarquer Vincent de Gaulejac⁴⁴. La vision gestionnaire, cette nouvelle grande forme de domination aujourd'hui, constitue bien une « servitude volontaire⁴⁵ » ou, comme le dirait Noam Chomsky, une façon de « fabriquer le consentement » (*manufacturing consent*).

La France, l'Europe, l'AGCS, l'OCDE et les autres

Une raison de contrariété supplémentaire pour l'universitaire lui vient de ce que tous ces « changements culturels » s'inscrivent dans une logique beaucoup plus globale que l'échelle de la France. Comme l'expliquent notamment Geneviève Azam, Isabelle Bruno et Christian de Montlibert dans ce livre, c'est l'Europe tout entière qui se trouve confrontée à une « politique » ayant renoncé à construire le bien commun d'une société qui n'est plus perçue qu'en termes économiques, pour le plus grand profit de certaines entreprises et du modèle qu'elles imposent. Serge Quadrupani rappelle ainsi que « le 15 mars 2008, à Bologne, les recteurs de 12 universités italiennes lançaient Aquis, l'Association pour la qualité de l'université publique italienne. Son projet: mettre en concurrence les établissements pour l'obtention de financements, et ce sur des bases purement comptables et productivistes. Ainsi, le processus d'*aziendalizzazione* (transformation des services sur le modèle de l'entreprise) semblait devoir, dans l'enseignement supérieur, trou-

cherche à encourager la « mobilité » des étudiants dans l'espace européen – un alibi en or –, mais peu importent les notes obtenues à ces différents modules: un diplôme validé avec 10/20 ou 17/20 de moyenne vaut exactement le même nombre d'ECTS. Ce principe d'une grande rigidité est d'autant plus stupide sur un plan pédagogique qu'il est contredit par un autre principe avec lequel il doit cohabiter: celui de la compensation entre les modules. Pour résumer, on peut compenser ainsi une mauvaise note dans un enseignement fondamental par un bon résultat en sport, ou en macramé, au choix. Les équipes pédagogiques ont tenté de minimiser les effets, on le voit, pervers de ce second système en jouant sur les coefficients affectés à chaque module. C'est tellement compliqué que beaucoup s'y perdent, y compris les enseignants...

44. *La société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Seuil, 2005 (rééd. 2009).

45. Expression empruntée à Étienne de La Boétie par Isabelle Bruno pour parler du *benchmarking*. Voir son analyse dans ce volume.

ver son achèvement⁴⁶ ». Et il précise en note que cette compétition entre les universités devait se jouer en fonction de leur « solidité financière » et de leur place dans des classements comme celui de l'université de Shanghai⁴⁷. Au-delà des frontières de l'Europe, au Japon, Christian Galan nous éclaire sur la réforme des universités nationales japonaises (99 universités toutes privatisées le 1^{er} avril 2004)⁴⁸. Enfin, Ian Vickridge nous donne dans ce volume quelques éléments d'appréciation sur la situation en Nouvelle-Zélande pour la recherche. L'Europe est donc loin d'être la seule région du monde concernée par ces politiques, et il faut rappeler, à la suite de Geneviève Azam, que l'AGCS (Accord général sur le commerce des services), l'un des traités fondateurs de l'Organisation mondiale du commerce, ratifié en toute discrétion en 1994, vise à permettre aux pays signataires d'ouvrir à la « libre concurrence des marchés » le maximum de secteurs relevant chez eux du domaine public, c'est-à-dire du domaine non marchand, et qu'il constitue le cadre général des logiques à l'œuvre depuis 15 ans.

Selon l'historien Pierre Rosanvallon, « la démocratie, c'est appeler les choses par leur nom » (France Inter, 26/05/09). Comment ne pas être d'accord quand on parle d'« autonomie », de « liberté » ou d'« efficacité » des services publics? Des noms, des mots sont brandis comme des totems, comme si tout le monde s'entendait sur leur signification, comme si tout le monde se reconnaissait en eux. Mais ainsi que le relève Marcel Gauchet, « l'autonomie des universités n'est qu'un mot, il faut définir son contenu » (*Le Monde*, 09/07/09)⁴⁹. Sans cela, les mots ne sont que des instruments de domination, et ces « réformes » sont aussi une « affaire de mots », comme nous le rappelle utilement Christian de Montlibert.

Mais le gouvernement peut toujours se targuer d'avoir le « courage de faire des réformes impopulaires », les faits sont têtus et la réaction des universitaires a été largement unanime à la suite du « discours du 22 janvier ». Les enseignants-chercheurs et chercheurs que Nicolas Sarkozy a tenté d'utiliser comme alibi pour sa *Bliezkrieg* réformatrice ont immédiatement réagi: citons la

46. « En Italie, l'onde, la vague et la marée » (*Le Monde diplomatique*, janvier 2009, p. 4-5).

47. Lire à ce sujet Christophe Charle, « Derrière l'« autonomie » des universités: faut-il coter les facultés européennes? » (*Le Monde diplomatique*, septembre 2007).

48. Sur le site L'école démocratique (05/10/04): <www.skolo.org/spip.php?article195&lang=fr>. Cf. également sa contribution à l'ouvrage dirigé par Christophe Charle et Charles Soulié, *Les ravages de la « modernisation » universitaire en Europe*, Paris, Syllepse, 2007, p. 231-249.

49. Voir également l'entretien avec Marcel Gauchet dans ce volume.

tribune « Réforme des universités et de la recherche : des discours aux actes », publiée dans le *Libération* du 29 janvier 2009 par Bruno Chaudret (chimiste, membre de l'Académie des sciences, directeur de recherche), Albert Fert (physicien, prix Nobel 2007, professeur), Yves Laszlo (mathématicien, professeur) et Denis Mazeaud (juriste, professeur), ou encore la lettre adressée au chef de l'État par Wendelin Werner (professeur de mathématiques, université Paris-Sud et École normale supérieure, médaille Fields 2006 et membre de l'Académie des sciences): « Monsieur le Président, vous ne mesurez peut-être pas la défiance... » (*Le monde*, 18/02/09). Au-delà des mots, les économistes également se sont montrés plus que réservés sur l'efficacité de la réforme prônée par le président de la République⁵⁰, car une politique sensée ne peut pas être justifiée par des approximations aussi grossières que celles dont est truffé le discours du 22 janvier. Le diagnostic déterminé à cette occasion n'était en rien fondé et s'inscrivait plutôt dans la stratégie du *storytelling*⁵¹, comme le note Antoine Destemberg dans son analyse du discours. En conséquence, l'ordonnance, c'est-à-dire la réforme proposée, ne pouvait relever que du parti pris idéologique. Ce que n'ont pas manqué de remarquer les nombreux commentateurs de ce texte⁵², et notamment Robin Briggs: « The numerous stupidities he uttered left it unclear whether he was unable to understand the nature of research, or was choosing to misrepresent it for his political ends » (« Les nombreuses stupidités proférées par [Nicolas Sarkozy] ne permettent pas d'établir clairement s'il était incapable de comprendre la nature de la recherche, ou s'il avait choisi délibérément d'en faire une présentation erronée dans un but politique »)⁵³.

Quel était donc son but politique? Si l'objectif du discours proprement dit reste d'une certaine façon un mystère, celui des réformes est relativement clair. Partons un instant au Japon pour voir comment des mesures similaires ont été appliquées il y a quelques années, dans un contexte pourtant très différent. Ainsi

50. Voir par exemple « La réforme Pécresse vue par l'analyse économique: une erreur », par Bernard Paulré, professeur d'économie (université Paris I Panthéon Sorbonne), le 18/02/09: <<http://sciences.blogs.liberation.fr/home/2009/02/la-rforme-pcres.html>>.

51. Mensonge délibéré qui permet de justifier une décision politique. Cf. notamment Christian Salmon, *Storytelling, la machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*, Paris, Éd. La Découverte, nouv. Éd. 2008.

52. Signalons entre autres la tribune d'André Gunthert (<www.arhv.lhivic.org/index.php/2009/01/28/927-sarkozy-defie-l-intelligence>) et la réponse d'Henri Audier (<<http://www.sauvonslarecherche.fr/spip.php?article2377>>).

53. « President Sarkozy, *La Princesse de Clèves*, and the crisis in the French higher education system », *Oxford Magazine*, Second Week, Trinity Term, 2009, p. 6.

que le rappelle Christian Galan, « toutes ces réformes s'inscrivent elles-mêmes dans la logique de la politique décidée par le gouvernement Obuchi de réduire en dix ans le nombre de fonctionnaire de 25 %. [...] Dans un document en anglais du ministère des Affaires étrangères intitulé « Réforme structurelle de l'économie japonaise: mesures fondamentales pour une gestion macro-économique », en date du 26 juin 2001, figure, en tête des « sept programmes de réforme structurelle », celui consacré aux privatisations où l'on peut lire:

Privatisation/réforme régulatoire – Maximaliser l'utilisation du secteur privé. Nous envisageons de passer en revue les performances des organismes publics [à statut] spéciaux ainsi que des institutions semi-publiques, et de réduire leurs budgets afin de pouvoir promouvoir de façon efficace la privatisation. Nous nous efforcerons d'étendre les domaines et les opportunités de gain du secteur privé. En tête de la liste figurent la privatisation des trois « métiers de la poste » – le courrier, l'épargne, l'assurance-vie – et une révision radicale des rôles du financement public. Nous envisageons d'introduire la loi du libre marché dans des domaines tels que la santé, les soins, la protection sociale, et l'éducation. Nous envisageons également d'introduire des méthodes de management privé, y compris par la privatisation, comme dans, par exemple, la gestion des universités nationales japonaises.

Ce texte a le mérite de la clarté. La réforme de l'administration initiée par les gouvernements Obuchi et Mori [...] vise ainsi avant tout à réduire les dépenses liées au secteur public en les transférant sur le secteur privé – et par voie de conséquence à faire reposer la charge de l'éducation non plus sur le budget de l'État, mais sur celui des familles [...] »⁵⁴. Toute ressemblance avec la politique menée en France serait-elle fortuite?

Le contribuable et l'usager: « Dormez, dormez, petits pigeons... »

Ah! Nos dirigeants, ils savent vivre! Et faire prospérer l'économie de marché, pour le plus grand bonheur des contribuables, bien sûr. Faire payer à l'usager le service public auquel il a recours, ce qui revient à le privatiser en somme, c'est ce qu'on appelle de façon pudique « le partage des coûts ». « Comme les autres services publics, l'enseignement supérieur a un coût pour la nation et

54. « La réforme des universités nationales japonaises », *op. cit.*, p. 3 et 11 (<www.skolo.org/spip.php?article195&lang=fr>).

n'a donc pas forcément vocation à être entièrement gratuit pour les usagers⁵⁵. » De fait, certaines universités semblent ne pas avoir attendu la loi LRU et le désengagement financier de l'État pour imposer des frais d'inscription largement supérieurs aux montants fixés pourtant par arrêté ministériel (*Le Figaro*, 20/07/09). Mais cela ne paraît pas gêner outre mesure certains membres de la majorité qui mettent aujourd'hui en cause le principe d'égalité d'accès à l'enseignement supérieur universitaire en prônant une augmentation des frais d'inscription: « Tant l'importance des besoins de financement qu'un nécessaire regain du respect envers l'institution universitaire prônent une réflexion de fond et pragmatique sur ce sujet⁵⁶. » On appréciera la considération sur le « respect envers l'institution universitaire », mais passons. Actuellement, les montants s'échelonnent de 169 à 350 € par an selon le diplôme (droits établis pour la rentrée universitaire 2009-2010). Le communiqué du MESR précise que « l'augmentation moyenne pondérée des droits d'inscription est de 1,55 %. C'est la plus faible hausse jamais effectuée. Elle tient compte de la situation économique ». C'est bien gentil, mais 92 députés UMP ont tout de même déposé en janvier 2009 une « Proposition de loi relative à la création du prêt étudiant garanti par l'État et à remboursement différé et conditionnel » (n° 1391), analysée notamment par Frédéric Neyrat dans ce volume, proposition dont le principe repose sur une privatisation des bénéfices et une socialisation des coûts: les remboursements seraient assujettis aux revenus ultérieurs des étudiants, une fois entrés dans la vie active et leur diplôme en poche. Ce qui signifie que, dans ce « partenariat public-privé » très particulier, les étudiants solvables rembourseraient aux banques les sommes prêtées avec des intérêts (sur le montant desquels la proposition de loi ne dit mot: doit-on s'attendre à un TEG de 20 % ?), le bénéfice étant engrangé par ces dernières, et que les diplômés non solvables se verraient secourus par la communauté nationale, donc par les contribuables. Le texte même de cette proposition, très court, offre une argumentation en apparence illogique, mais il faut entendre cette initiative dans le contexte plus général de la loi LRU et des « remèdes très libéraux de l'OCDE pour la France », selon le texte⁵⁷

55. Conférence des présidents d'université (CPU), « Autonomie des universités et responsabilité: pour un service public renouvelé », texte d'orientation adopté lors de la CPU plénière du 19 avril 2001, cité par Frédéric Neyrat plus loin.

56. Sénat, Rapport n° 372 (2006-2007) de Jean-Léonce Dupont, fait au nom de la Commission des affaires culturelles, déposé le 11 juillet 2007, p. 53, cité par Frédéric Neyrat.

57. On notera que Benoist Apparu, rapporteur de la loi LRU devant l'Assemblée nationale, fait, ô divine surprise, partie des 92 députés UMP à l'initiative de ce projet de loi. Le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est un garçon qui a de la suite dans les idées.

d'un article publié dans *La Tribune* (03/03/09) et comportant le chapeau suivant: « Suppression du mécanisme d'ajustement automatique du Smic, assouplissement des procédures de licenciement ou augmentation des droits de scolarité dans l'enseignement supérieur figurent parmi les réformes prônées par l'OCDE, ce mardi, pour élever le niveau de vie en France » (c'est moi qui souligne, il faut bien rire un peu). À noter en particulier le dernier paragraphe de l'article: « Enfin, pour l'enseignement supérieur, l'OCDE demande d'élargir l'autonomie des universités au-delà de ce qui a été réalisé en 2007, surtout pour la gestion budgétaire, le recrutement et la rémunération du personnel. Elle prône aussi de nouvelles mesures pour favoriser le financement privé des universités, en augmentant les droits de scolarité mais en proposant en parallèle des prêts étudiants remboursables en fonction du revenu ultérieur⁵⁸. » Le lien avec la proposition de loi des 92 députés UMP est extrêmement clair.

Mais, les « pigeons » ne sont pas seulement les étudiants dans cette histoire. La logique gestionnaire instaurée par la loi LRU et les décrets qui en découlent prône le principe du « salaire au mérite » et de la « rémunération à la performance », pour tous les personnels de l'université et de la recherche, et au premier chef pour les personnels non enseignants (BIATOSS). Julia Bodin y consacre son analyse, mais, et comme le note Philippe Selosse de son côté, dans un numéro spécial tout récent de *Perspectives, Gestions publiques* (mars 2009, n° 30, p. 1) on voit confirmé ce dont on pouvait se douter: « La rémunération à la performance peut induire des comportements plus individualistes, parfois nocifs pour l'esprit du service public », et Philippe Selosse de conclure: « Si les ministères de l'Économie et du Budget le reconnaissent eux-mêmes dans leurs publications... » Isabelle Bruno le relève dans sa contribution, le *benchmarking* n'est pas non plus une technique efficace pour améliorer ses résultats, mais il rend les acteurs dociles, et c'est peut-être sa raison d'être. Les dangers de la loi LRU ont été signalés depuis longtemps par des universitaires, par des BIATOSS, par des étudiants, mais ce n'est que récemment, avec l'examen des différents projets de décret, que beaucoup d'enseignants-chercheurs ont pris toute la mesure de ce texte. Beaucoup d'entre nous se sont interrogés sur la rapidité d'adoption de cette

58. L'ensemble des recommandations méritent d'être lues. Cf. le communiqué de l'OCDE (03/03/09) (<www.oecd.org/document/29/0,3343,fr_2649_34487_42256477_1_1_1_1,00.html>); Réformes économiques: Objectif croissance 2009 (<www.oecd.org/document/7/0,3343,fr_2649_34117_42114951_1_1_1_37443,00.html>); voir en particulier le chapitre III. Notes par pays (<www.oecd.org/document/13/0,3343,fr_2649_34117_41964621_1_1_1_1,00.html>; version préliminaire)/France (<www.oecd.org/dataoecd/4/2/42263534.pdf>).

loi, mais c'est encore une fois du côté de l'OCDE qu'il faut aller chercher pour comprendre⁵⁹ :

La clairvoyance politique est indispensable pour agir rapidement et efficacement. Si un gouvernement arrive au pouvoir au moment où les déséquilibres macroéconomiques se développent, il bénéficie d'une courte période d'ouverture (quatre à six mois), pendant laquelle l'opinion publique le soutient et il peut rejeter sur ses prédécesseurs l'impopularité de l'ajustement. Grâce à ce soutien, les corporatismes sont temporairement affaiblis et il peut dresser l'opinion contre ses adversaires. Après ce délai de grâce, c'est fini: le nouveau gouvernement doit assumer en totalité les coûts politiques de l'ajustement, car il est considéré comme le seul responsable de la situation. Il a donc intérêt à appliquer sur-le-champ un programme de stabilisation, tout en reportant la responsabilité des difficultés sur ses adversaires. Cela suppose une bonne stratégie de communication, cette stratégie étant une arme importante dans le combat politique. Il faut dès l'arrivée au pouvoir insister, voire en exagérant, sur la gravité des déséquilibres, souligner les responsabilités des prédécesseurs et le rôle des facteurs exogènes défavorables, au lieu de tenir un discours optimiste et de reporter l'heure de vérité. En revanche, dès que le programme de stabilisation a été appliqué, le gouvernement peut tenir un discours plus optimiste pour rétablir la confiance (un facteur positif pour la reprise), tout en s'imputant le mérite des premiers bénéficiaires de l'ajustement.

C'est beau comme de l'antique. La loi LRU, entendue comme mesure d'« ajustement » puisqu'elle enjoint les universités à aller chercher des financements extérieurs (régions, collectivités locales, entreprises), permettra à l'État de se désengager, et donc de faire des économies. Au mois de février, au tout début du mouvement massif de protestation dans les universités, avait précisément lieu la 4^e conférence de *fundraising*, c'est-à-dire de recherche de fonds privés, pour l'enseignement supérieur et la recherche, à la Cité internationale universitaire de Paris (11-12/02/2009)⁶⁰. Mais le « modèle » lui-même qu'on nous somme de suivre s'effrite quelque peu : ainsi la prestigieuse université de Yale a annoncé 600 licenciements

le 27 février 2009⁶¹. Et la crise financière contraint Harvard à supprimer 275 postes (nouvelle publiée sur le site EducPros, le 06/07/09) : « Harvard, la plus ancienne et plus riche université américaine, a annoncé le 23 juin 2009 la suppression de 275 postes sur un effectif de 16 000. Les emplois administratifs et techniques sont les plus concernés. Quarante autres employés voient également leurs horaires réduits. Les salaires de 9 000 personnels sont également gelés pour 2009-2010. L'université a fait cette annonce en estimant avoir perdu 30 % de ses actifs sur les marchés financiers, en un an (la clôture de l'année fiscale étant le 30 juin). Son *endowment* – le capital constitué par les dons placés – serait passé de 37 milliards de dollars à 25 en un an, en dépit des donations de David Rockefeller Sr (100 millions de dollars) et du Suisse Hansjörg Wyss (125 millions de dollars) cette année. Certains personnels dénoncent des investissements à haut risque et mal maîtrisés ». Une politique de financement de l'université promise donc à un bel avenir. Outre les risques manifestes induits par ce genre de stratégie, cela paraît aussi tout de même un peu curieux qu'en France, l'État demande aux universités de se tourner vers les financeurs privés alors même qu'il impose à la communauté nationale de supporter le coût des spéculations hasardeuses des grandes banques françaises. Sommes délirantes prêtées sans condition, et dont les banques se sont servies pour rémunérer leurs *traders*. On sent comme un déni de réalité dans tout cela.

Et même si, de temps en temps, Nicolas Sarkozy réprimandait le secteur bancaire, aucune « évaluation » n'est menée sur l'utilisation de ces prêts faramineux, alors qu'on en rebatte les oreilles aux enseignants-chercheurs, aux chercheurs et aux BIATOSS. À qui donc la réserve-t-on, cette fameuse évaluation ? Henri Audier nous rappelle avec justesse l'exemple du Crédit impôt recherche (le triste CIR), porté aux nues par Valérie Pécresse et Nicolas Sarkozy d'une même voix. Épinglé par la Cour des comptes, il a finalement été « évalué » par QCM : « Malgré 3,5 milliards dépensés annuellement pour le CIR, à peine 704 entreprises, sur les 8 000 bénéficiaires du CIR, ont daigné répondre à ce questionnaire. Le taux de réponse est même plus faible pour les grandes entreprises. Moins de 10 % des responsables ont pris les 10 minutes nécessaires pour remplir le questionnaire sur un CIR qui rembourse le tiers des dépenses de recherche. C'est dire tout le mépris vis-à-vis de l'État dès lors qu'il sert de vache à lait. Imaginez un peu l'article du *Figaro* si une enquête avait montré qu'un chercheur sur dix seulement avait remis un rapport d'activité !⁶² »

59. Christian Morrisson, « La faisabilité politique de l'ajustement », *Cahier de politique économique* n° 13, Centre de développement de l'OCDE, 1996, p. 24-25.

60. « L'association française des *fundraisers* (AFF) organise cette conférence francophone qui réunira grandes écoles, universités et centres de recherche » (<<http://www.educpros.fr/dossiers/fundraising-les-presidents-laissent-place-aux-patrons-d-universite/h/2c27958151/d/757/a/la-course-au-fundraising.html>>).

61. <www.yaledailynews.com/articles/printarticle/28012>.

62. <http://www.sncs.fr/article.php?id_article=1838&id_rubrique=1518>.

La « guerre de l'intelligence »

« Évaluation » : le gros mot est lâché. Mais, comme le rappellent bien notamment Sylvain Piron et Isabelle Bruno dans cet ouvrage, la manie obsessionnelle, presque fétichiste (au sens médical, serait-on tenté de dire), des classements (le *benchmarking*) propre au Nouveau management public, n'est pas une technique permettant de s'améliorer dans son travail, c'est surtout un mode de contrôle et de domination. Aujourd'hui, on classe tout et d'innombrables palmarès (hôpitaux, diplômés, régions, etc.) offrent dans la presse chaque semaine aux lecteurs une certaine vision du monde⁶³. Cette dimension aliénante de la « mesure » quantitative en toutes choses cherche à gagner un domaine où elle a bien du mal à faire sens, la science, et la bibliométrie tend à s'imposer dans les pratiques d'évaluation. Le classement de Shanghai qui est un « crime scientifique » presque parfait est agité comme un hochet au nez de l'Université française, sommée de se plier aux remèdes « très libéraux » censés stimuler ses « talents »⁶⁴. Non seulement, il n'a aucune légitimité étant donné les critères utilisés par ses concepteurs, mais le fait même de classer ne coule pas de source. Il ne suffit pas de se demander comment classer, mais il faut aussi se demander pourquoi l'on classe. Valérie Pécresse croit pouvoir se féliciter d'une « culture de l'évaluation qui prend racine » au sein de l'enseignement supérieur (*L'état du sup.*, p. 7), mais elle est bien la seule. Ou alors le mot « évaluation » n'a pas le même sens pour elle et pour l'écrasante majorité des universitaires. Des réflexions intéressantes à propos de l'évaluation quantitative et qualitative de la production scientifique ont été

63. Malheureusement, il arrive que les universités elles-mêmes cèdent à ces sirènes d'un nouveau genre (<<http://www.univ-paris-diderot.fr/pageActu.php?num=1760>>) : « Nos licences ont la cote », peut-on lire depuis le 17 juillet 2009 sur le site de l'université Paris Diderot. « Au classement SMBG des meilleures formations post-bac et post-prépa 2009 : nos licences Génie de l'environnement (IUP) et d'Informatique générale sont classées parmi les formations françaises les plus performantes. Le cabinet SMBG (cabinet en conseil et orientation) réalise, chaque année, une enquête nationale auprès de tous les établissements supérieurs français des meilleures formations post-bac et post-prépa (licences – Bachelors – grandes écoles). Ce classement repose sur 4 critères : la notoriété de la formation ; le salaire premier emploi à l'issue de la formation ; la poursuite d'études après la formation ; le retour de satisfaction des étudiants. Figurent ainsi dans le palmarès SMBG notre licence d'Informatique générale ; et notre licence Génie de l'environnement (IUP Génie de l'environnement), classée parmi les 5 meilleures licences françaises dans la spécialité Environnement & développement durable. »

64. Pour une présentation du classement de Shanghai, voir notamment le commentaire d'Antoine Destemberg dans ce volume.

livrées ces derniers temps⁶⁵, et je renvoie également à l'analyse de Sylvain Piron dans ce volume sur ce point. Les procédés d'évaluation défendus par Valérie Pécresse induisent une mise en concurrence généralisée aux niveaux individuel et collectif, ainsi que des processus d'inhibition qui construisent une nouvelle forme de domination⁶⁶. Cette culture du chiffre mène à des aberrations que les étudiants étrangers connaissent bien, quand la préfecture sommée de parvenir à ses objectifs place en janvier sous le coup d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF) un étudiant au motif qu'il n'a pas validé son diplôme : comment le pourrait-il, s'il quitte la France avant la fin de l'année universitaire ? Malgré sa bêtise profonde, le « management par objectif » tend à devenir le nouveau joujou – pardon, l'un des nouveaux modèles de « gouvernance » – de nos élites, apparemment très séduites par son caractère infantilisant et régressif⁶⁷.

Comme le préconisait le document du ministère des Affaires étrangères japonais présenté par Christian Galan, la culture managériale cherche à s'étendre à plusieurs secteurs traditionnellement non marchands de l'espace social, en vertu de l'AGCS : l'éducation et la santé, notamment. Dans le cas de la « réforme » de l'hôpital public, elle a aussi suscité une certaine hostilité⁶⁸. Mais pendant que le gouvernement s'employait à résoudre les petits problèmes de résistances sur le terrain, on commence à former doucette-ment des cadres pour « manager » ces deux secteurs des services publics. Le groupe Les Échos a par exemple proposé un édifiant séminaire de formation les 17-18 décembre 2008 sur le thème « Le management dans la fonction publique. Comment promouvoir et accompagner le changement » (la prochaine session aura lieu

65. Outre les références déjà signalées plus haut (note 16), voir notamment les articles de Barbara Cassin (<www.rue89.com/2009/02/09/on-classe-les-chercheurs-comme-google-classe-les-sites>) ; de Pierre-Philippe Combes et Laurent Linnemer (<www.telos-eu.com/fr/article/peut_on_mesurer_la_productivite_des_enseignants_>) ; ou encore de Frédérique Matonti (Médiapart, 08/02/09) (<www.mediapart.fr/club/blog/frederique-matonti/080209/petite-mise-au-point-sur-l-evaluation>).

66. Venue de l'entreprise privée, cette stratégie de détournement des conflits sociaux est proprement délétère, comme le montre notamment « *L'open space les a tués ! Le stress des cadres 1* », une émission de la série *Nous autres*, proposée par Zoé Varier (France Inter, 13/02/09) : <www.radiofrance.fr/franceinter/em/nousautres/index.php?id=76367>.

67. Cf. par exemple « Le management du savoir », par Jean-François Bayart (*Le Monde*, 18/02/09).

68. Voir notamment la comparaison des deux « réformes » proposées par Alexandra Chaignon et Ixchel Delaporte, « Hôpitaux, universités. Deux réformes, une logique : la rentabilité » (*L'Humanité*, 28/04/09).

les 2 et 3 décembre 2009 et est accessible pour seulement 1 490 € : dépêchez-vous de vous inscrire !), mais les universités elles-mêmes ne sont pas en reste : ainsi l'université Paris 12, et plus précisément son Institut d'administration des entreprises (IAE), propose un master « Management des universités »⁶⁹. Et elle n'est pas la seule. L'université Lille 1 (via son IAE) a aussi son master professionnel mention Sciences de gestion, spécialité « Management public et territorial », parcours « Management des universités et de l'enseignement supérieur », ouvert uniquement à la formation continue et « spécialement dédiée aux cadres, BIATOSS et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur »⁷⁰. Les hospitaliers ont aussi droit à leurs masters « Management hospitalier » comme par exemple à Strasbourg⁷¹, ou à Paris où l'ESSEC et l'université Paris Descartes veulent former des « médecins managers »⁷².

La « guerre de l'intelligence » chère à Nicolas Sarkozy peut donc commencer. Mais sans moi. Je ne fais pas de recherche pour être « bien classée », pour être plus « performante » que mon voisin, pour battre des « records » – il y aurait d'ailleurs à s'interroger sur les similitudes entre *benchmarking* et sport, entre les principes induits de compétition et donc d'élimination des « concurrents » potentiels ou effectifs, et des émissions reposant sur des logiques semblables, comme *Koh-lanta* ou *Le maillon faible* qui tendent à les naturaliser dans le grand public – et figurer dans le *Guinness Book*, et je n'ai aucune « guerre » à gagner. Je ne me sens pas en concurrence avec mon voisin, je collabore avec lui à l'amélioration des connaissances dans mon domaine. Le classement qui se prétend un outil purement informatif se transmue, dans cette logique délétère de la compétition, en outil prescriptif. Il induit des comportements aliénants, une vision des choses sans signification, un déplacement des enjeux en confondant les moyens et la fin : l'utilisation des moyens devient en soi un objectif (par exemple une réforme menée, non pour améliorer l'existant, mais pour le bénéfice politique qu'on peut tirer à « faire des réformes », sans tenir compte des dégâts « collatéraux » éventuels), et la fin devient un pur instrument. Ainsi, comme l'expliquent notamment Marcel Gauchet et Geneviève Azam dans cet ouvrage, la connaissance n'est plus considérée comme une fin en soi, mais comme un instrument mis au service de l'économie. De leur côté, Michel Saint-Jean

69. <www.iae.univ-paris12.fr/formations/objectifs/41>.

70. <www.iae.univ-lille1.fr/formations-iae/formation-master-2-mues-fc-134.html>.

71. <www.em-strasbourg.eu/formations/master-mba-management-hospitalier-86.html>.

72. <www.educpros.fr/detail-article/h/30a56fe466/a/1-essec-et-l-universite-paris-descartes-veulent-former-des-medecins-managers.html>.

et Isabelle This Saint-Jean nous le rappellent, l'université et l'éducation n'ont pas à « s'adapter aux besoins de l'économie », quoi qu'en dise Valérie Pécresse : le savoir, sa transmission, la production de connaissances nouvelles constituent des fins en soi. Au cours du printemps 2009, on a également pu constater que l'attention était focalisée sur les examens de fin d'année, et non véritablement sur la grève des cours, comme si seule importait l'évaluation, et non le contenu des enseignements dont les étudiants étaient ainsi privés. Comme institution, l'Université tient à son utilité au sein de l'espace social, mais refuse de céder à l'utilitarisme. De fait, quelques résistances se font sentir ici et là, et surtout depuis ces dernières années. Ainsi, l'ERIH (European Reference Index for the Humanities) a été obligé de retirer le 22 janvier 2009 son classement des revues dans le domaine des sciences humaines, contesté par les chercheurs dans toute l'Europe. Et le rôle du CNU comme instance collégiale d'évaluation, dont la réforme présentée par Daniel Mortier dans ce volume est si significative des tendances managériales actuelles, pourrait peut-être sortir renforcé de la prise de conscience collective de ces derniers mois.

Si le politique croit pouvoir et devoir, au nom de cette « guerre de l'intelligence », intervenir dans la recherche en assignant des « priorités » aux scientifiques (avec l'Agence nationale de la recherche, ANR), en pilotant les laboratoires selon des vues purement utilitaristes ne recherchant que des retombées économiques immédiates, il faudrait qu'il se souvienne que la recherche fondamentale ne peut pas s'inscrire dans une logique d'objectifs à court terme, et que les applications pratiques dont il bénéficie tous les jours en « taquinant le mulot » informatique par exemple viennent d'une théorie, la théorie des objets, tout droit issue de la recherche fondamentale⁷³. Comme l'expliquent un certain nombre d'articles dans cet ouvrage, la « réorientation » du CNRS, souvent accusée de mener à son « démantèlement », cherche à imposer à cet organisme de recherche des objectifs purement économiques, ce à quoi les scientifiques ont toutes les peines du monde à se résoudre. La gestion par la

73. Ce pilotage politique de la recherche passe aussi par les allocations de recherche, allouées à certains étudiants inscrits en doctorat afin de financer leur recherche, mais à condition donc qu'elle s'inscrive dans le cadre thématique défini par le ministère. Dans la liste des « thèmes prioritaires » déterminés par le ministère pour les 555 allocations de recherche fléchées qu'il propose pour la rentrée 2009, les sciences humaines et sociales ont, comme d'habitude, la portion congrue, mais on peut noter entre autres l'axe « Traditions et modernités ». On remercie le ministère de proposer des sujets aussi novateurs, bien propres à encourager l'émergence de travaux de qualité. Pour cette question du « pilotage » de la recherche, voir les contributions de Michel Saint-Jean et Isabelle This Saint-Jean, d'Alain Trautmann, Georges Debrégeas et Didier Chatenay, d'Hélène Cherrucresco, d'Henri Audier et de Sylvain Piron dans ce volume.

contrainte, la limitation du degré de liberté des chercheurs passent par des instances comme l'ANR ou l'AERES (l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) qui n'ont aucune légitimité, car ses membres sont tous nommés par le pouvoir politique et que le mode de représentation électif, essentiel pour construire la collégialité dans le monde de la recherche, n'est pas respecté.

Pourquoi avoir renoncé à ce principe? Les enseignants-chercheurs et les chercheurs hurlent à la mort quand on les prive de leurs joujoux démocratiques, mais ils ne sont pas fous. L'ANR, cette agence de moyens, a pour rôle de distribuer des budgets, très importants, pour la recherche. Fort bien, mais il faut tout de même préciser deux points: tout d'abord, elle gratifie les chercheurs de ces sommes faramineuses sur appel, c'est-à-dire qu'elle conditionne l'attribution de la manne aux laboratoires qui auront proposé des projets de recherche dits « finalisés », c'est-à-dire les plus en conformité avec des thèmes imposés, les « priorités » décidées par le pouvoir politique qui laissent de côté de grands pans de la recherche scientifique, en particulier les sciences humaines et sociales et la recherche fondamentale dans les sciences exactes. Ce qui l'intéresse, c'est ce qu'il appelle la « valorisation » de la recherche, c'est-à-dire la valeur de la recherche en termes de retombées économiques (brevets, etc.), et l'« innovation », à savoir les résultats de la recherche rentables à court terme. Oh, il y a bien les petits « blancs », c'est-à-dire des budgets réservés à des équipes ou des chercheurs qui voudraient obtenir des crédits pour travailler sur des sujets ne relevant pas des axes « prioritaires », pour faire de la recherche « libre » en somme, mais on pourrait tout aussi bien les appeler « projets transparents » tant les sommes qui leur sont réservées sont ridicules. Deuxièmement, les laboratoires voient s'amenuiser régulièrement leur budget annuel, la dotation dite « de base », qui leur permettait de mener à bien les projets élaborés, année après année, au sein des équipes et non imposés par les tutelles. Cette dotation était calculée en fonction de leur taille, de leurs besoins en équipement, du nombre de leurs doctorants, etc., et *en fonction des résultats des projets précédents soumis à évaluation tous les quatre ans*. L'argent public utilisé par tous les laboratoires, qu'ils soient mixtes (adossés au CNRS, par exemple, et à une université) ou purement universitaires, n'était donc pas jeté par les fenêtres, quoi qu'en disent certains. Or, que se passe-t-il avec l'ANR? D'un côté, des laboratoires dont on étrangle les moyens et la recherche spontanée. De l'autre, des sommes fabuleuses (prélevées, on l'aura compris, sur les dotations des laboratoires) et une recherche téléguidée. Il aurait fallu être fou pour mettre au point un tel système et laisser les scientifiques s'en occuper avec élections, collégialité, mandats et tout le tintouin.

Pour qu'il puisse fonctionner, il était impératif d'« assainir » la « gouvernance » et donc de se passer de représentation démocratique⁷⁴. Le gouvernement nomme donc les membres de l'ANR chargés d'« orienter » la recherche. Voici pour le pilotage en amont.

En aval, on trouve l'AERES, dont les membres sont également nommés, et qui sont chargés d'évaluer désormais les laboratoires, les établissements, les diplômés, etc. Lourde tâche. Mais à qui profite le crime? L'AERES tant décriée, et qui engloutit des sommes considérables dans ses expertises (parfois davantage pour une visite que le budget annuel du laboratoire qu'elle est chargée d'évaluer), *ne sert à rien*. L'évaluation n'a de sens que si elle permet de prendre des décisions. Or, ses avis sont purement consultatifs. Et le ministère peut parfaitement les ignorer dans ses prises de décision, comme pour le CNU dont les évaluations tous les quatre ans peuvent être « prises en compte » par l'université, ainsi que le rappelle Daniel Mortier plus loin. Ce que Valérie Pécresse n'a pas manqué de faire tout récemment, quand l'AERES, prenant acte du refus des universités de renvoyer les maquettes des masters « métiers de l'enseignement », a décidé de ne pas évaluer cette campagne. Réuni le 9 avril 2009, le conseil de l'AERES a notamment constaté que seuls 9 universités, 2 Écoles normales supérieures et 8 établissements privés avaient déposé des dossiers, que sur 35 académies, seules 3 avaient une proposition complète, et que « la faible proportion de dossiers remontés (moins de 10 % de l'offre potentielle) ne permet [tait] à l'Agence, ni une analyse par académie, ni une analyse nationale comparative par discipline ». En conséquence, l'agence a pris ce parti somme toute raisonnable et l'a fait savoir dans un communiqué de presse⁷⁵. Ce qui n'a pas empêché Valérie Pécresse de passer outre la décision de l'AERES et de confier aux services de son propre ministère l'« évaluation » de ce maigre butin.

Voici donc quelques-uns des problèmes auxquels les acteurs de cette grève inédite ont été confrontés. Fait dans la plus grande précipitation et sans beaucoup de distance critique, cet ouvrage a néanmoins pour ambition de les présenter au grand public, d'expliquer les raisons de ce mouvement social de grande ampleur et de demander un débat public autour de ces questions: ce qui

74. Un autre exemple de ce processus de recul démocratique se trouve dans une disposition de la loi LRU concernant le recrutement des enseignants-chercheurs, le remplacement des commissions de spécialistes (membres élus) par des comités de sélection (membres nommés). Sur ce point, voir la contribution d'Olivier Ertzscheid dans ce volume.

75. <www.aeres-evaluation.fr/+Communique-de-presse-Masters>.

appartient au public doit le rester. De ces quelques mois intenses, et malgré la tournure désagréable prise par les événements, la majorité des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des BIATOSS et des étudiants mobilisés, sont, je l'espère, sortis moins naïfs, et peut-être plus lucides.

Bonne lecture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Collectif Abélard, *Universitas calamitatum: le livre noir des réformes universitaires*, Bellecombe-en-Bauges, Éd. du Croquant, 2003.
- Isabelle Bruno, *À vos marques, prêts... cherchez! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, Éd. du Croquant, 2008.
- Alain Caillé (dir.), *L'Université en crise. Mort ou résurrection?*, Revue du MAUSS n° 33, Paris, La Découverte, 2009.
- Christophe Charle et Charles Soulié (dir.), *Les ravages de la « modernisation » universitaire en Europe*, Paris, Syllepse, 2007.
- Hélène Cherrucresco, *De la recherche française... du peu qu'il en reste et du pire qui l'attend encore*, Paris, Gallimard, 2004.
- Marcel Gauchet, Marie-Claude Blais et Dominique Ottavie, *Conditions de l'éducation*, Paris, Stock, coll. « Les essais », 2008.
- Pierre Jourde, *Université: la grande illusion*, Paris, L'Esprit des péninsules, 2007.
- Franz Schultheis, Marta Roca i Escoda, Paul-Frantz Cousin (dir.), *Le cauchemar de Humboldt. Les réformes de l'enseignement supérieur européen*, Paris, Éd. Raisons d'Agir, 2008.

L'autonomie des universités veut dire la mise au pas des universitaires¹

Marcel Gauchet

Dans votre dernier livre, Conditions de l'éducation², vous mettiez l'accent sur la crise de la connaissance. Est-ce que le mouvement actuel dans le supérieur n'en est pas une illustration ?

L'économie a, d'une certaine manière, dévoré la connaissance. Elle lui a imposé un modèle qui en fait une machine à produire des résultats dans l'indifférence à la compréhension et à l'intelligibilité des phénomènes. Or, même si c'est une de ses fonctions, la connaissance ne peut pas servir uniquement à créer de la richesse économique. Nous avons besoin d'elle pour nous aider à comprendre notre monde. Si l'université n'est plus du tout en position de proposer un savoir de cet ordre, elle aura échoué. Et les savoirs de ce type ne se laissent ni commander par des comités de pilotage ni évaluer par des méthodes quantitatives.

N'est-ce pas pour cela que l'évaluation des savoirs occupe justement une place centrale dans cette crise ?

Alors que les questions posées par les modalités de l'évaluation sont très complexes puisqu'elles sont inséparables d'une certaine idée de la connaissance, elles ont été réglées de manière expéditive par l'utilisation d'un modèle émanant des sciences dures. Pour commencer, ces grilles d'évaluation sont contestées jusque dans le milieu des sciences dures pour leur caractère très étroit et leurs effets pervers. Mais hormis ce fait, ce choix soulève une question d'épistémologie fondamentale qui est de savoir si toutes les disciplines de l'université entrent dans ce modèle. Il y a des raisons d'en douter. Ce n'est pas un hasard si les sciences humaines

1. Il s'agit d'une version légèrement remaniée des propos recueillis par Maryline Baumard et Marc Dupuis, publiés dans *Le Monde* du 23 avril 2009, avec l'aimable autorisation du *Monde*. (NdE)

2. Marcel Gauchet, Marie-Claude Blais et Dominique Ottavie, *Conditions de l'éducation*, Paris, Stock, coll. « Les essais », 2008. (NdE)